



MAIRIE DE OSSE

25360

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**VENDREDI 4 NOVEMBRE 2016 A 20 H 00**

**sous la présidence de M. Charles PIQUARD, Le Maire**

**Membres en exercice : 10**

**Membres présents : 9**

**Membres votants : 10**

**Ayant donné procuration : 1**

**Absent excusé : 1**

**Absent : 0**

**Membres présents :** Mmes Maryna DORNIER - Marie TRAENDLIN-Laurence FONTAINE

Ms. Pascal FAIVRE – Charles PIQUARD - Claude POULOT – David ROETHLISBERGER – Franck MORGANTI– Jean-Louis PAUTHIER

**Membre excusé :** M. Franse OSTHENE

**Pouvoir :** M. Franse OSTHENE à M. Claude POULOT

**Secrétaire de séance :** Mme Laurence FONTAINE

**Date de convocation :** 24 octobre 2016

**Date d’affichage :** 25 octobre 2016

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2016
- 2) Compte-rendu de rapports d’activité
- 3) Rapport travaux :
  - a. lotissement
  - b. voiries
- 4) rapport commission forêt :
  - a. achat d’une parcelle forestière
- 5) Rapport commission fleurissement 2017
- 6) Rapport commission décorations de Noël
- 7) Rapport rôle assainissement
- 8) Rapport urbanisme
  - a. Permis de construire – Permis d’aménager
  - b. Vente de terrains (lotissement)
- 9) Rapport finances
- 10) Délibérations
  - a. Agent recenseur
  - b. Référent sécurité
  - c. Composition du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Baumois
- 11) Dossier informations et questions diverses

## **RAPPORT 1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2016**

Monsieur PIQUARD, le Maire, déclare la séance ouverte à 20 heures et zéro minute et procède à la lecture de l'ordre du jour. Il procède à la lecture du procès-verbal du **9 septembre** approuvé à l'unanimité.

▪ **Vote**                    **10 pour**                    **0 contre**                    **0 abstention**

## **RAPPORT 2 : Dossier rapports d'activités**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal des réunions et de l'avancement des travaux de dissolution de la Communauté de Communes de Vaîte-Aigremont pour rejoindre le Pays Baumois et la Bussière. Cela représente 59 communes, environ 18 000 habitants et 84 délégués communautaires.

La commune de Bouclans reste pour l'instant dans le périmètre du Pays Baumois.

Les communes de Naisey-Les-Granges et Gonsans rejoindront Valdahon au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **RAPPORT 3 : Dossier travaux**

### ▪ **Lotissement :**

1<sup>ère</sup> tranche en cours de finition :

- Coffret EDF – EAU – Assainissement – Fibre – Téléphone
- Eclairage public massifs posés : A voir : raccordement réseau EDF
- Voirie : revêtement d'attente à terminer (1 couche d'émulsion) : réalisé à ce jour.
- Cabinet GAUME :
  - Changer la dénomination du nom du lotissement,
  - Manque des renseignements sur les actes d'engagement,
  - SYDED : dossier subvention,
  - Nouveau bornage des lots suite à accord du Département,
  - Permis d'aménager en retirant les parcelles de Mme CUINET,
  - Chiffrage raccordement éclairage public

### ▪ **Voiries : travaux en cours :**

- Retard de l'entreprise KOLLY :
- Etude devis PRETOT : barrière le long du terrain multisport

- Demande de M. Henri SAINT-HILLIER : pose du radar dans la direction de Nancray : à l'étude avec le STA.
- Demande de Mme Bernadette CUINET : bordures le long de sa maison rue des Lilas afin de canaliser l'eau.
- Courrier M. et Mme Michel COTE : écoulement eaux de pluie : transmis au STA

#### **RAPPORT 4 : Dossier forêt**

- Réunion de la commission bois et Forêt vendredi 28 octobre 2016

#### **Ordre du jour :**

- Programme des travaux 2017
- Travaux piste forestière
- Affouage 2016 -2017
- Bilan des ventes 2016
- Programme des coupes
- Place de dépôt (particuliers)

#### **Problèmes évoqués :**

- nettoyage des chemins après exploitations
- achat parcelle ZA n° 26 lieudit « derrière le Bois » appartenant à M. et Mme BOIVIN pour un montant de 400 € T.T.C.
  - vote : 10 pour    0 contre    0 abstention

#### **Piste forestière :**

- accord subvention en décembre 2016
- préparation dossier : novembre 2016
- ouverture des plis : mars 2017
- travaux : septembre 2017

#### **Programme des travaux en 2017**

- montant : estimation de l'entreprise : 2 510 € HT
- montant : estimation agents ONF : 22 330 € HT

#### **Affouage 2016 – 2017**

- proposition de vente sur pieds (houppiers) : environ 200 stères à 6 € (commune de Vauchamps)

Estimation vente de bois en 2017 : **≈ 45 000 €**

Vente 2016 : total des ventes + affouage + menus produits forestiers : **87 540 €**

Prévisions 2016 : **66 000 €**

## **RAPPORT 5 : Dossier fleurissement**

- compte-rendu de la réunion fleurissement du mercredi 26 octobre 2016
- présents : Mme Marie TRAENDLIN, M. Charles PIQUARD et le pépiniériste de Saint-Juan ;
- proposition faite :
  - nettoyage et enlèvement de tous les arbustes et autres,
  - fontaine Mairie,
  - derrière l'abris-bus,
  - devant le monument aux Morts (2)
  - devant l'église (2)
- préparation par les agents techniques
- plantation par le pépiniériste de Saint-Juan
- pour les auges : attendre le printemps,
- lotissement le Voichoux : en attente
- espace jeux : plantations en automne
- si le temps le permet : plantations pour le 11 novembre.

## **RAPPORT 6 : Dossier décorations de Noël**

Compte-rendu de la réunion du 4 octobre dernier :

- 3 cimes fournies par l'entreprise CUCHE
- La fabrication des décorations de Noël se poursuit.

## **RAPPORT 7 : Rôle assainissement**

Le budget assainissement fait apparaître un déficit depuis plusieurs années :

- Il est dû à plusieurs facteurs :
  - Baisse de la consommation d'eau par les ménages,
  - Installation de cuves de récupération d'eau.

Une réflexion sera lancée prochainement après avoir rassemblé toutes les données de rejet dans le réseau d'eaux usées.

## **RAPPORT 8 : Urbanisme :**

Rue des Eglantiers : terrains de M. Daniel CLERC : 2 Permis de construire

- Permis de construire de M. PAILLOT Cyril et Mme REQUENA Sophie
- Permis de construire de M. COMMARET Jordan et Mme BAEZA Julie

Rue des Eglantiers : terrain de M. Jean-Luc PIQUARD : dépôt d'un permis d'aménager pour 3 terrains disponibles.

- Permis de construire de M. SCHAUB Xavier

Rue de la liberté : terrain de M. CARISEY :

- Permis de construire de M. LACROIX Daniel et Mme BEUZER Martine.

Rue du Pré Cary :

- Permis de construire de M. et Mme Sébastien et Paule PIQUARD

Rue de l'Etang :

- Permis de construire de M. BROCARD Mathieu et Mme DEBRIE Eléonore

Lotissement : 3 parcelles sont retenues

## **RAPPORT 9 : Dossier finances**

Monsieur le Maire présente pour information le budget commune au 21 octobre 2016

<b>Fonctionnement en €</b>	<b>BUDGETISÉ</b>	<b>RÉALISÉ</b>	<b>DISPONIBLE</b>
<b>DÉPENSES</b>	<b>398 595,13</b>	<b>123 461,49</b>	<b>275 133,64</b>
<b>RECETTES</b>	<b>411 230.42</b>	<b>375 103.77</b>	<b>36 126.65</b>

<b>Investissement en €</b>	<b>BUDGETISÉ</b>	<b>RÉALISÉ</b>	<b>DISPONIBLE</b>
<b>DÉPENSES</b>	<b>474 244,02</b>	<b>322 437,11</b>	<b>151 806.91</b>
<b>RECETTES</b>	<b>301 845,02</b>	<b>172 445,24</b>	<b>129 399,78</b>

## **Subventions en attente :**

- M. Jean-François LONGEOT : 3 400 € pour horloge et clocher de l'église
- Crédit Agricole : 2 000 € pour terrain multisport
- Le FCTVA 18 921,87 € d'ici la fin de l'année.

## **RAPPORT 10 : Dossier délibérations**

### **N° 2016-72 OBJET : Composition du Conseil communautaire de la Communauté de communes du PaysBaumois**

Contexte :

L'article 35, V. de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) dispose :

« Si, avant la publication de l'arrêté portant création, modification du périmètre ou fusion d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre en application du présent article, le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de l'établissement public n'ont pas été déterminés dans les conditions fixées à l'article

L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, **les conseils municipaux des communes intéressées disposent, à compter de la date de publication de l'arrêté, d'un délai de trois mois pour délibérer sur la composition de l'organe délibérant, sans que cette délibération puisse être prise après le 15 décembre 2016.** (...)

**A défaut de délibération des conseils municipaux dans le délai prévu au même premier alinéa, la composition de l'organe délibérant est arrêtée par le représentant de l'Etat** dans le département, selon les modalités prévues aux II et III de l'article L. 5211-6-1 du même code. »

### **Procédure :**

L'arrêté préfectoral portant extension du périmètre de la Communauté de communes du Pays Baumois a été notifié aux EPCI et aux communes concernées le 26 septembre 2016.

Ainsi les communes membres de la CCPB, de la CCVA et de la CCDBB disposent d'un délai de 3 mois dans la limite du 15 décembre 2016 pour délibérer sur la composition du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Baumois.

Un arrêté préfectoral établissant la composition du Conseil communautaire sera pris avant le 31 décembre 2016.

### **Proposition :**

La loi du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire rend possible la composition du Conseil communautaire par accord local, à condition que la répartition des sièges respecte un principe général de proportionnalité au regard de la population de chaque commune membre de l'EPCI.

Toutefois, dans l'objectif de ne pas obtenir un nombre de conseillers communautaires trop élevé, il est proposé d'opter pour une composition du Conseil communautaire selon la répartition de droit commun, qui conduirait à la répartition de 84 sièges détaillée ci-après.

**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Décide de fixer à 84 le nombre de sièges du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Baumois selon la répartition de droit commun prévue aux II à V de l'article L. 5211-6-1 du CGCT et réparti comme suit :**

Répartition de droit commun		
Communes	Population	Sièges
<b>Baume les Dames</b>	<b>5 291</b>	<b>19</b>
<b>Roulans</b>	<b>1 128</b>	<b>4</b>
<b>Bouclans</b>	<b>968</b>	<b>3</b>
<b>Pouligney-Lusans</b>	<b>808</b>	<b>3</b>
Moncey	522	1
Laissey	453	1
Autechaux	422	1
Rigney	421	1
Osse	335	1
La Tour-de-Scay	262	1
Champlive	260	1
Passavant	233	1
Vennans	232	1
Grosbois	228	1
Villers-Saint-Martin	222	1
Dammartin-les-Templiers	221	1
Ougney-Douvot	217	1
Voillans	207	1
Glamondans	197	1
Hyevre-Paroisse	184	1
Val-de-Roulans	184	1
Aissey	179	1
Cendrey	179	1
Saint-Juan	174	1
Fourbanne	173	1
Pont-les-Moulins	173	1
Lomont-sur-Crête	164	1
Luxiol	162	1
Saint-Hilaire	161	1
Valleroy	155	1
Villers-Grelot	154	1
Vauchamps	133	1
Verne	131	1
Sechin	130	1
Chatillon-Guyotte	128	1
Rignosot	117	1
Thurey-le-Mont	115	1
Bretigney notre Dame	111	1
Le Puy	109	1
Corcelle-Mieslot	109	1
Vergranne	102	1
Adam les Passavant	99	1
Flagey-Rigney	98	1
L'Ecouvotte	97	1
Guillon les Bains	95	1
Breconchaux	94	1
Rougemontot	89	1
Hyèvre-Magny	82	1
Cusance	77	1
Côtebrune	70	1
La Bretenièrè	64	1
Germondans	62	1
Blarians	61	1
Fontenotte	60	1
Battenans-les-Mines	60	1
Esnans	55	1
Silley-Blefond	54	1
Ollans	41	1
Montivernage	28	1

**59 communes**

**17 140**

**84**



**Par 10 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 8 novembre 2016 et de la publication le 8 novembre 2016

**N° 2016-73 OBJET : Recensement de la population en 2017 - Création d'emploi et rémunération d'un agent recenseur**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité confie aux communes l'organisation des opérations de recensement de la population.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles 2122-21-10<sup>e</sup> et 2123-18,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à démocratie de proximité, et notamment son titre V,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de charger le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser ;
- de créer 1 poste occasionnel ou saisonnier d'agent recenseur ;
- de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :
- fixer un montant forfaitaire de 640 € brut par agent ;
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de l'exercice 2017, au chapitre 012, article 6413 ;
- autorise le Maire à prendre et à signer tout acte relevant de ce dossier.

**Par 10 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 8 novembre 2016 et de la publication le 8 novembre 2016

## **N° 2016 – 74 OBJET : Désignation d'un référent communal de sécurité routière**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la circulaire préfectorale N° 37 du 6 mai 2014 relative à la lutte contre l'insécurité routière et la nécessité de désigner un référent de sécurité routière au sein du conseil municipal.

Pour permettre à ces référents de jouer pleinement leur rôle, les services de l'Etat organisent régulièrement des réunions et des formations à leur intention afin de favoriser leur implication dans ce domaine, tant vis-à-vis des habitants que des autres acteurs locaux.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents désignent comme référent de sécurité routière :

- Mme Maryna DORNIER

**Par 10 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 8 novembre 2016 et de la publication le 8 novembre 2016

## **N° 2016 - 75 OBJET : Budget Commune : Décision modificative n° 2**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a perçu en 2016 le fond d'amorçage d'un montant de 2010.00 €.

Ce fonds de soutien est versé aux communes pour l'organisation des nouveaux rythmes scolaires. Son objectif est de garantir que la réforme des rythmes scolaires sera accompagnée par le développement d'activités périscolaires de qualité.

Ce fonds vise à soutenir financièrement les communes ayant mis en œuvre la réforme et pour lesquelles les activités périscolaires sont organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT).

M. le maire précise que ce montant doit être versé au SIVU des Marronniers qui gère le périscolaire.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent la décision modificative ci-dessous :

- Dép fonctionnement : article 658 : + 2000 €
- Dép fonctionnement : article 022 : - 2000 €

**Par 10 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 8 novembre 2016 et de la publication le 8 novembre 2016

## **N° 2016-76 OBJET : Future application du régime forestier en forêt communale de Osse**

Le Conseil Municipal demande :

L'autorisation de faire appliquer le régime forestier aux parcelles cadastrales suivantes situées sur le territoire communal de OSSE :

section	n° parcel	lieu-dit	contenance total	contenance à distraire
ZA	26	Derrière le Bois	0 ha 23 a 00 ca	0 ha 23 a 00 ca
ZA	27	Derrière le Bois	0 ha 16 a 80 ca	0 ha 16 a 80 ca
Total				0 ha 39 a 80 ca

Le Conseil municipal assure que les parcelles citées ci-dessus sont parfaitement bornées et délimitées. Elles ne peuvent donc faire l'objet d'aucune contestation.

Le motif de la demande est l'amélioration du patrimoine forestier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable à cette application du régime forestier et demande à l'ONF de présenter un dossier d'application du régime forestier pour ces parcelles.

**Par 10 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 8 novembre 2016 et de la publication le 8 novembre 2016

**N° 2016 – 77 OBJET : Achat d'une parcelle référencée ZA N° 26 lieudit « Derrière le Bois »**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que M. et Mme Odile BOIVIN ont proposé la vente de la parcelle non boisée référencée ZA N°26 lieudit « derrière le bois » à la commune de Osse pour un montant de 400 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'achat de la parcelle boisée référencée ZA N°26 lieudit « derrière le bois » pour la somme de 400 € TTC.

Le Conseil municipal donne pouvoir au maire de signer toutes les pièces afférentes au dossier.

**Par 10 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 8 novembre 2016 et de la publication le 8 novembre 2016

**RAPPORT 11 : Dossier informations et questions diverses**

- Feux de signalisation sur la RD 464 entre Gennes et Nancray

Ces feux concernent le Pipeline de Gennes. En cas de danger, ces feux seront activés et la circulation sera stoppée.

- Divagation de chiens : réflexion sur la mise en place d'un arrêté municipal  
Suite au problème rencontré dernièrement : dangers encourus et traumatisme d'une personne suite à la divagation d'un chien.
  - une réflexion sera menée sur la mise en place d'un arrêté municipal. Cet arrêté pourra être sélectif (hors chien de chasse) : dossier à suivre.
- Travaux sur l'horloge de l'église : les travaux sur l'ancien mouvement seront bientôt achevés.
  - Les travaux relatifs à la sonorisation des cloches pourraient être programmés au printemps prochain.
  - Une subvention d'un montant de 3 400 € a été attribuée par M. le Sénateur du Doubs, M. Jean-François LONGEOT pour ce dossier.
- Collecte opération brioches a rapporté la somme de 523 €. Merci aux généreux donateurs.

- Prévention pour lutter contre les cambriolages  
La commune de Osse n'est pas vraiment concernée mais il faut rester vigilant. Des consignes sont données par la gendarmerie.  
Voiture suspecte : il faut relever la plaque d'immatriculation et prévenir la mairie ou M. le Maire.  
Pour information : la semaine dernière, un conseiller a demandé à un vendeur de fruits et légumes de se présenter à la mairie. Très bonne initiative.

- SDIS : couverture opérationnelle / interventions sur la commune réalisées en 2015

Interventions à 8 reprises sur la commune :

- 7 pour secours à la personne
- 1 pour incendie (feu de cheminée)

- Informations sur le tri : depuis le 1<sup>er</sup> juillet, les consignes de tri ont évolué. Profitons de ces actions pour alléger les poubelles grises destinées à l'incinération.
- Information : transfert de la charge des PACS aux communes et retrait de la délivrance des cartes nationales d'identité :
  - A compter de 2017, les communes ne délivreront plus de cartes d'identité. Il faudra se rendre auprès des mairies spécialisées. (une information complète sera affichée ultérieurement).
  - En compensation, les communes auront la charge des PACS.
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable remis par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue

- Rapport présenté lors du conseil municipal : ce rapport est à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.
- Salon MIF EXPO : Made in France : 5ème édition
  - Salon des produits et innovations Made in France les 18,19 et 20 novembre prochains à Paris Porte de Versailles.
  - Le Doubs Central sera présent sur 180 m² de stand et 20 entreprises franc-comtoises seront présentes.

- Cérémonie du 11 novembre :

Le maire et le conseil municipal vous invitent à commémorer l'armistice du 11 novembre 1918.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée  
ce vendredi 4 novembre 2016 à 23 h 00.

Prochain conseil municipal est prévu le 2 décembre 2016 à 20 h 00

Le secrétaire de séance,  
Laurence FONTAINE

Le Maire,  
Charles PIQUARD

### **Feuillet de clôture - Commune de Osse Séance du 4 novembre 2016**

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

**Délibération n° 2016-72** : Composition du Conseil communautaire de la Communauté de communes du PaysBaumois

**Délibération n° 2016-73** : Recensement de la population en 2017 - Création d'emploi et rémunération d'un agent recenseur

**Délibération n° 2016-74** : Désignation d'un référent communal de sécurité routière

**Délibération n° 2016-75** : Décision modificative n° 2 : budget commune

**Délibération n° 2016-76** : Future application du régime forestier en forêt communale de Osse

**Délibération n° 2016-77** : Achat d'une parcelle référencée ZA N° 26 lieudit « Derrière le Bois

**Signatures :**

<b>Maryna DORNIER</b>	<b>Laurence FONTAINE</b>	<b>Marie TRAENDLIN</b>
<b>Pascal FAIVRE</b>	<b>Franck MORGANTI</b>	<b>Franse OSTHENE</b> <b>Excusé, pouvoir donné à</b> <b>Claude POULOT</b>
<b>Jean-Louis PAUTHIER</b>	<b>Claude POULOT</b>	<b>David ROETHLISBERGER</b>